



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	30	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

Le :  
Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 9 Juillet à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 01/07/2024.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. HADDAD Edmond, M. WROBLEWSKI Didier, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, Mme MALAQUIN Chantal, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie  
Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. MOREL Cyril, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. PIN Daniel, M. EPALLE Jean, M. GUEDON Eric, M. BARBAROSSA Raphaël

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, M. BOUFFLET Pierre, M. BARBIER Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POIRIER Henri

2024-028 – Le porter à connaissance des décisions du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et L5211-11  
Vu la délibération n°2020-023 du 23 juillet 2020 donnant délégations d'attributions du Comité Syndical au Président

Le comité syndical après avoir pris connaissance des décisions prises par le président depuis le dernier comité PREND ACTE des décisions suivantes :

**La décision n°005-2024 :** relative à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études VERDI INGENIERIE, domiciliée au 2 rue Jean-Baptiste Godin 60 000 BEAUVAIS, pour la création d'un bassin de stockage de restitution sur le poste de refoulement PRI7 à MORTEFONTAINE. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 33 502.50 € HT soit 40 203.00 € TTC.

**La décision n°006-2024 :** relative à la signature avec le bureau de contrôle APAVE IC Diag Immo IDF, d'un contrat pour établir le diagnostic de la toiture du PR7 à COYE LA FORET. Le montant de ce diagnostic est de 1080.00 € HT soit 1296.00 € TTC.

**La décision n°007-2024 :** relative à la signature de la convention d'honoraires avec Maître MOUQUINHO, avocate 20 bis rue de la Boétie à PARIS, pour le dépôt d'un référé préventif sur la commune de Marly-la-Ville dans le cadre des travaux prévus s'effectuant derrière les murs et rue Gabriel PERI. Le montant des honoraires est fixé à la somme forfaitaire de 2000.00 euros HT pour la requête, 600.00 € ht de l'heure pour chaque réunion et 300.00 € ht de l'heure pour chaque autre diligence ou dire supplémentaire.

**La décision n°008-2024 :** relative à la signature de la convention financière avec la commune de Marly-la-Ville, et Monsieur TUNC concernant l'extension du collecteur d'eaux usées impasse Messire Jean l'Ermite à Marly-la-Ville. Cette convention fixe la participation de chaque partie au montant des travaux, soit 1/3 chacun. Le montant des travaux est fixé à 24 980.00 € ht soit 8 326.66 € pour chacune des parties.

**La décision n°009-2024 :** relative à la signature avec l'entreprise VOTP, domicilié à Saint Ouen l'aumône, 20 avenue du Fief, d'un avenant au marché de travaux d'extension du collecteurs communaux d'eaux usées chemin du Vauvouard à Luzarches. Cet avenant comporte la création d'un prix nouveau qui a une incidence sur le montant du marché de 8 184.25 € HT ce qui porte le montant du marché à 172 976.75 € ht soit 207 572.10 € ttc

**La décision n°010-2024 :** relative à la signature avec l'entreprise ANACLOS domiciliée 101 rue Pereire 78100 Saint Germain en Laye, d'un avenant au marché de travaux de rénovation partielle du bâtiment administratif du SICTEUB. Cet avenant comprend la réalisation de prestations complémentaires ayant une incidence financière de 11 362.14 € HT ce qui porte le montant du marché à 314 058.93 € ht soit 376 870.72 € ttc

**La décision n°011-2024 :** relative à la signature avec le bureau d'études Intégrale Environnement, d'une mission pour réaliser une étude de gouvernance pour le transfert de la compétence assainissement de 2 communes de la c3pf (Saint Martin du Tertre, et Villiers le Sec) au SICTEUB et la régularisation des opérations de transfert pour les communes de Belloy en France et Chatenay en France. Le montant de cette étude est de 24 000.00 € HT soit 28 800.00 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 11/07/2024  
Le Président

